

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15.03.2019			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Péréquation financière		Lié à :(obligatoire) ad 18.043
Titre : Amendement au projet de loi portant révision du volet des charge de la péréquation financière intercommunale		
(Amendement initialement déposé par le groupe socialiste)		
Contenu :		
<b>Article 7 – Loi sur la redistribution du produit des impôts</b>		
<b>Article premier</b>		
<u>Le 33%</u> du produit de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales est redistribué entre toutes les communes en proportion du nombre d'emplois recensés sur le territoire de chacune d'elles.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Claude Guinand, président de la commission		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :